



CONFRONTÉ À DES VICTIMES DE VIOLENCES ?

Livret de poche d'aide au dépistage
et à la prise en charge des victimes
de violences



Dispositif sanitaire d'accompagnement
des victimes de violences- Côtes d'Armor

Joignable du Lundi au Vendredi
de 9h à 17h

02.96.01.84.36 // 68 436

dispositifviolences@armorsante.bzh

COMPRENDRE LES VIOLENCES

DÉPISTAGE DES VIOLENCES

ACCUEILLIR LA PAROLE
DES VICTIMES

ORIENTER

Rédigé par le DiSAVV22,
(Dispositif Sanitaire d'Accompagnement des
Victimes de Violences), basé au Centre Hospitalier
de Saint-Brieuc.

Joignable du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Poste : 68 436

02.96.01.84.36

dispositifviolences@armorsante.bzh

COMPRENDRE LES VIOLENCES

Dépister systématiquement :

Les violences concernent tous les âges et tous les milieux socio-culturels.

Votre rôle :

Soigner, accompagner, orienter.

Vous n'êtes pas enquêteur.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Ensemble des violences exercées par le.a conjoint.e, ex-conjoint.e ou autre membre du cercle familial.

Y penser en cas de consultations répétées, symptômes physiques chroniques inexpliqués, lésions traumatiques, troubles psychologiques, troubles de la sexualité...



Déceler les violences (=V°) :

- **V° Administratives** : confiscation de papiers, obstacles aux démarches nécessaires...
- **Cyberviolences** : harcèlement téléphonique, traçage, publication de photos intimes...

- **V° Économiques** : contrôle des finances, vol, non contribution aux dépenses...
- **V° Psychologiques** : chantage, mépris...
- **V° Physiques** : coups, bousculades...
- **V° Sexuelles** : non respect du consentement...
- **V° Sociales** : isolement, interdictions...
- **V° sur les enfants** : manipulation, menaces...
- **V° Verbales** : insultes, menaces, cris...

Dépistage :

- « Comment vous sentez-vous à la maison ? »
- « Vous sentez-vous en sécurité chez vous ? »
- « Avez-vous déjà été victime de violence au cours de votre vie ? »

Selon les réponses, poursuivre par exemple avec :

- « Comment cela se passe avec votre partenaire en cas de dispute ? »
- « Vous êtes-vous déjà senti humilié ou insulté par votre partenaire ? »

« Comment se passent vos rapports intimes ? »

« Et en cas de désaccord ? »

« Vous est-t-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Avez-vous déjà été agressé verbalement, physiquement ou sexuellement par votre partenaire ? »

AGRESSION SEXUELLE

Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise (...) quelle que soit la nature des relations existantes entre l'agresseur et sa victime

Au cours de la vie, **1 femme sur 7** et **1 homme sur 25** déclarent avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle.

Seulement **12%** des victimes de viol ou de tentative de viol portent plaintes.

SYSTÈME DE PROSTITUTION

Quel que soit le nom qu'on lui donne (escorting, débrouille, camgirl, michetonnage, sugar baby...)

la prostitution est une violence sexuelle.

Ne pas sous-estimer le phénomène, **oser en parler !**

Âge moyen de l'entrée : **14 ans.**

➡ **Orientation :** AMICAL DU NID BRETAGNE

Aide aux personnes en situation actuelle et/ou passé de prostitution // 06 35 47 60 33

MUTILATION SEXUELLES FÉMININES (MSF)

Toute intervention sur les organes externes féminins sans raison médicale.

Identifier les femmes victimes de MSF pour améliorer leurs PEC et prévenir le risque de cette pratique chez leurs filles.

Les MSF sont **punies parla loi** : peine encourue **minimum 10 ans** d'emprisonnement et **150 000€** d'amende.

Dépistage :

« Certaines femmes au... (nommer le pays) ont été coupées / ont subi la tradition / sont excisées. Vous en avez entendu parler ? »

« Êtes-vous vous-même excisées ? »

➔ **Orientation** : consultation des MSF au **CHU de Rennes // 02 99 26 71 21**

MARIAGE FORCÉ

Toute union, qu'elle soit civile, religieuse ou coutumière dans laquelle une des deux personnes ou les deux, ont subi des menaces ou des violences pour les y contraindre.

Dépistage :

« En ce qui concerne votre mariage, qui a eu l'initiative ? » « Est-ce que vous êtes/étiez d'accord pour vous marier ? »

➔ **Orientation** : GAMS (association contre les mariages forcés et/ou précoces et les MSF) // **01 43 48 10 87**

SOUSSION CHIMIQUE (SC)

Administration à des fins criminelles (viols, actes de pédophilie) **ou délictuelles** (violences volontaires, vols) **de substances psychoactives (SPA) à l'insu de la victime ou sous menace.**

Expliquer les effets physiques ou psychiques à court et moyen terme.

Quels sont ses effets ? Sensations de malaise, tête qui tourne, bouffées de chaleur, « blackout », nausées ou troubles du comportement sont les symptômes les plus fréquents. En cas de piqûre, la sensation n'est pas forcément ressentie, il faut dès lors en chercher des traces cutanées.

➔ **Orientation :** Inciter au dépôt de plainte ou de main courante puis orienter vers les urgences générales (au mieux vers une Unité Médico-Judiciaire, cependant il n'y en a pas dans le 22. Il y en a une à Rennes et dans le 29).

Contacteur : Pour plus d'informations en tant que professionnel·le, contacter le Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance et d'Addicto-vigilance Caen Bretagne-Normandie (CEIP-A) // **02 31 06 44 60** // **addictovigilance@chu-caen.fr**

À différencier de la Vulnérabilité Chimique (VC)

État de fragilité d'une personne induit par la consommation volontaire de SPA la rendant plus vulnérable à subir un acte délictuel ou criminel.

DÉPISTAGE DES VIOLENCES

ÊTRE VIGILANT

Déceler toute violence et dépister de façon
SYSTÉMATIQUE.

ÉCOUTE

Laisser la personne expliquer sans l'interrompre.
Lui éviter de devoir répéter.

SOUTIEN

Prendre en compte sa parole, **croire** et **déculpabiliser** la victime. Ne jamais minimiser ou nier la souffrance. Peu importe les circonstances, ce n'est pas sa faute.

POSTURE PROFESSIONNELLE

Attitude empathique et bienveillante sans exprimer de pitié ni de jugement. Si vous n'êtes pas à l'aise :
«Je ne suis pas la personne la mieux qualifiée pour en parler, alors je vous prie de m'excuser si je suis maladroit.e. Je peux vous orienter vers des associations. »

LÉGITIMITÉ

Informez la personne sur ses droits et appuyez-vous sur la loi : « La loi interdit les violences »

« Vous n'y êtes pour rien »

« L'agresseur est le seul responsable »

NOMMER LES VIOLENCES

Expliquer les spécificités des violences pour déculpabiliser : évolution par cycles successifs augmentant en intensité et en fréquence.

SES BESOINS

Demandez comment elle se sent, de quoi elle a besoin, tout en écoutant ses priorités.

VALORISER

Soulignez le courage d'en avoir parlé ET Dites qu'il est possible d'en sortir.

ORIENTER

Communiquez les **coordonnées** ressources.

Évaluez les **signes de gravité**.

Considérez l'impact sur les enfants pour les protéger.

ACCUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES

1 Appeler le **17** pour organiser le dépôt de plainte ou dépôt du témoignage si souhaité.

2 Interroger sur les faits avec des questions **ouvertes**. Examen clinique complet avec **consentement libre et éclairé** : « Êtes-vous d'accord pour que je vous examine ? » **Expliquer l'acte.**

3 Prélèvements conservatoires + documenter (photos utiles à la procédure judiciaire).

4 Rédiger un **certificat médical initial descriptif non interprétatif AVEC OU SANS DÉPÔT DE PLAINTÉ** en cas de violences de toute nature (possible par les médecins, sages-femmes, IDE, pharmaciens, kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes, travailleurs sociaux et podologues). La détermination d'une **ITT** est **vivement recommandée**, mais peut-être effectuée dans un second temps.

5 Proposer une prise en charge psychologique et sociale. Orienter la victime vers une association d'aide aux victimes.

6

En fonction de la gravité, un **éloignement du domicile** peut être proposé, si besoin une hospitalisation de protection en urgence (mettre en anonymat et contacter l'administrateur de garde) ou appeler le **115**.

7

Réaliser un **signalement au parquet** :

Avec l'accord de la victime, porter à la connaissance du **procureur de la République** les sévices ou privations constatées, sans nommer l'auteur des faits. Si la victime est mineure ou vulnérable ou en danger immédiat, cet accord n'est pas nécessaire.

(Envoi par mail avec en objet : « **Urgent signalement médical : violences conjugales** » à l'adresse :

perm-pr.tj-st-brieuc@justice.fr + **doubler d'un appel au parquet** : 02 96 62 83 14 et en cas d'urgence absolue le soir, le W-E et jours fériés :

[06 76 09 55 97](tel:0676095597).

8

Informez du droit de **saisir en urgence** le Juge des Affaires Familiales pour une **ordonnance de protection** même sans dépôt de plainte.

9

Si besoin pour coordonner le parcours médico-socio-psycho-judiciaire des patient(e)s contacter le **DISAVV22**.

ORIENTER

NUMÉROS NATIONAUX

En cas d'urgence

Police, Gendarmerie : **17** ou **112**

Par SMS : **114**

Violences infos : **39 19**

France Victimes (n° européen) : **116 006**

Enfance en danger: **119**

Signalement en ligne et infos : arretonslesviolences.gouv.fr

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES DU 22

Saint-Brieuc

ADAJ 22

Aide aux victimes // **02 96 61 83 79**

ADALEA

Lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation // **02 96 68 42 42**

CIDFF des Côtes-d'Armor

Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles // **02 96 78 47 82**

PLANNING FAMILIAL

Lieu d'écoute, d'accueil, et orientation **02 96 78 97 05 // 06 75 56 47 03**

GUINGAMP / PAIMPOL

AVEC'ELLES

Lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation // **02 96 40 17 40**

LANNION

LE PAS / AMISEP / LE POINT SANTÉ

Lieu d'écoute, d'accueil, et orientation **02 96 48 15 33 // 06 81 95 50 16**

DINAN

STEREDENN – Espace Femmes

Lieu d'écoute, d'accueil, et orientation // **02 99 85 60 01**

OUTILS NUMÉRIQUES

Applications

- **App-elles** : Permet aux victimes ou témoins de violence de contacter les services d'urgences
- **Mémo de vie** : Agenda sécurisé pour stocker des preuves
- **The Sorority** : Entraide contre les violences conjugales, intra-familiales et contre toutes les formes de harcèlement

Pour les professionnels

violencesantefemme.fr

declicviolenec.fr

arretonslesviolences.gouv.fr



ET LES AUTEURS ?

FNACAV - « NE FRAPPEZ PAS, APPELEZ »

Pour les auteurs // 08 01 90 19 11



Dispositif sanitaire d'accompagnement
des victimes de violences Côtes d'Armor

